

No 15bis/18

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 2'105'000.- pour la création d'un réseau de chauffage à distance et la réfection partielle de la rue de France

Au Conseil Communal de et à
1337 **Vallorbe**

Vallorbe, le 1 février 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mme Lorianne Foretay, et de MM. Gilberto Alemanni, Gérald Bonzon, Président, René Gfeller, Rapporteur, Noureddine Ghennoune, Joël Jeanmonod, Patrice Künzler, Stéphane Truan et Christophe Vallotton s'est réunie les 3.12.2018, 23.01.2019 et 30.01.2019. M. Christophe Vallotton était excusé pour la séance du 3.12.2018 et Mme Lorianne Foretay et M. Gérald Bonzon pour celle du 30.01.2019. La séance du 23 janvier s'est déroulée au Collège, où la Commission a pu visiter les locaux prévus pour l'installation de chauffage. La Commission remercie M. Stéphane Costantini, Syndic, et M. Christophe Maradan, Municipal, qui étaient présents pour nous présenter le préavis et quelques considérations générales à propos du patrimoine forestier communal.

Chauffage à plaquettes

Après avoir déposé un premier préavis au sujet d'un projet de réseau chauffage à distance du quartier de la rue de France jusqu'au complexe scolaire du Simplon (préavis 01/18), et un second préavis pour la réfection de la rue de France (préavis 02/18), la Municipalité a été contrainte de les retirer, au vu des importants travaux encore en cours sur une parcelle en bordure de la rue de France et en raison de l'indécision des propriétaires privés de raccorder leurs bâtiments au réseau susmentionné, ce qui impliquait un redimensionnement des chaudières et du réseau.

Le présent préavis englobe donc l'installation et le raccordement de deux chaudières à plaquettes et d'une chaudière à gaz, les travaux de génie civil nécessaires pour le silo de stockage et les canalisations du chauffage à distance et les travaux de réfection de la rue de France (remplacement de la conduite d'eau potable et pose d'un nouveau revêtement). Les bâtiments suivants seront raccordés au réseau : le collège de 1915, où sera située la chaufferie à bois, le collège ASCOVABANO, la garderie Tire-Lune, le complexe scolaire et sportif du Simplon, l'Eglise catholique et l'Auberge pour Tous. La possibilité de raccorder d'autres bâtiments (comme le nouveau collège qui sera construit un jour à l'ouest du collège ASCOVABANO) restera ouverte en tout temps ; les capacités des deux chaudières à bois (300kW chacune) seront suffisantes.

Une chaudière à gaz de 400kW sera installée dans le complexe du Simplon, qui servira d'appoint si nécessaire en cas de grand froid, et qui sera en fonction à la belle saison, lorsqu'il n'y a plus besoin de

chauffage, mais uniquement d'eau chaude. En effet, les chaudières à bois doivent fonctionner au moins à 80% de leur puissance pour être efficaces.

Les plaquettes seront stockées dans l'entrepôt du Bugnon (dont la totalité sera dès lors utilisée) pendant au moins trois mois après déchiquetage. Elles seront amenées par véhicule communal et simple déversement depuis la benne dans le silo qui sera créé en sous-sol derrière le collège de 1915, d'où un système de vis sans fin les acheminera vers les chaudières. Le silo sera ventilé en permanence pour éviter l'accumulation éventuelle de gaz toxiques ou inflammables. La Commission souhaite attirer l'attention sur le fait que le système de nourrissage des chaudières est un des tendons d'Achille du système de chauffage à plaquettes et qu'un soin particulier devra être mis pour l'entretien.

L'énergie nécessaire pour le chauffage des bâtiments et l'eau chaude sanitaire a été estimée à 1'170'000 kWh par année, dont environ 90% proviendra du bois et 10% du gaz. Ces estimations ont été faites à partir des consommations actuelles. La production annuelle de bois des forêts de Vallorbe est largement suffisante pour le volume de plaquettes nécessaire. Celles-ci proviendront pour environ 95% de feuillus (principalement du hêtre et un peu d'érable) et pour environ 5% de résineux, exclusivement des forêts de Vallorbe.

La question des cendres a été abordée : actuellement, on peut en disposer avec les déchets inertes à la déchetterie, mais il est à prévoir que dans un proche avenir, cette solution ne soit plus acceptée. La Municipalité a déjà trouvé une solution avec une entreprise qui les reprendrait pour un montant fixé à 0.3 ct/kWh produit, ce qui ne renchérira pas significativement le prix du kWh.

L'aspect financier a été longuement discuté par la Commission. En résumé, les travaux de génie civil et de canalisations se monteront à CHF 910'000.- et l'achat des chaudières, leur installation et leur raccordement à CHF 838'000.-. Les intérêts de l'emprunt et l'amortissement ont été estimés à CHF 13'110.- et CHF 57'978.-, respectivement, soit CHF 71'088.- par année. L'achat du gaz et des plaquettes peut être estimé à CHF 111'150.- par année, montant duquel il faut déduire au moins CHF 2'750.- de participation des autres communes de l'ASCOVABANO et CHF 35'000.- de fourniture de bois et de prestations communales, principalement par le service forestier, soit un total général de CHF 144'488.- par année. Cette somme correspond aux frais annuels de l'installation à charge de la Commune de Vallorbe.

L'option de remplacer les chaudières actuelles par des chaudières à gaz dans les deux sites (Collège de 1915 et Complexe du Simplon) nécessiterait évidemment un investissement bien plus modeste, mais continuerait à nous rendre dépendants des énergies fossiles, en l'occurrence le gaz, sur le prix desquelles nous n'avons aucune prise. Pour pouvoir comparer les deux options du point de vue financier, la Commission a demandé une estimation pour cette option. L'investissement serait de CHF 250'000.- pour les chaudières et leur installation, ce qui ferait un montant annuel de CHF 12'745.- pour les intérêts et l'amortissement. Les frais actuels pour l'énergie (gaz au Complexe du Simplon et mazout au Collège 1915) et l'entretien se montent à CHF 127'750.-. En admettant que ce montant reste identique les prochaines années, et en déduisant comme ci-dessus la participation des autres communes, on arriverait à une somme de CHF 137'745.- par année à charge de la Commune de Vallorbe, soit seulement CHF 6'743.- de moins par année qu'avec l'option bois et chauffage à distance.

Le Syndic a tenu à présenter les avantages à long terme d'un projet utilisant des ressources locales et renouvelables, sur lesquelles la Commune va garder une maîtrise presque totale. La solution proposée

permet de valoriser le bois des forêts de Vallorbe et s'inscrit parfaitement dans le concept Energie 2050, qui vise à maximiser la part des énergies renouvelables dans les sources d'énergies utilisées en Suisse. De plus, elle répond aux exigences de réduction de l'empreinte carbone, puisque le bois utilisé a d'abord fixé le CO₂ qu'il rejette en brûlant. Ainsi, les bâtiments chauffés par ce moyen s'approchent de la « neutralité carbone ». La création d'un réseau de chauffage à distance a en outre l'avantage de permettre de raccorder ultérieurement d'autres bâtiments au chauffage à bois. Des tractations sont en cours avec des propriétaires privés dans la périphérie du projet.

Assainissement partiel de la rue de France

Cette partie du préavis n'a suscité que peu de questions ou de commentaires. Il paraît en effet raisonnable de profiter des travaux de pose de la conduite de chauffage à distance à la rue de France pour changer la conduite d'eau potable, qui date de 1920. Une fois les travaux terminés, il n'y aura plus de raisons d'intervenir encore dans cette rue, et un nouveau revêtement pourra être posé sans risque d'être endommagé par des travaux dans un proche avenir.

En conclusion de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter la décision suivante :

Le Conseil Communal de Vallorbe

- vu le préavis municipal n° 15/18;
- ouï le rapport de la commission qui l'a étudié;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'748'000.- pour la création d'un réseau de chauffage à distance entre la rue de France et la rue du Simplon ; l'amortissement de ce montant sera partiellement effectué par prélèvement de la totalité du fonds de réserve général (compte n° 9282.30) et le solde de ces dépenses sera porté au bilan comme compte à amortir en 10 ans ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 357'000.- pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection du revêtement à la rue de France, sous déduction de la subvention accordée par l'ECA, et de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 20 ans ;
3. de financer ces montants selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :



Le président
Gérald Bonzon



Le rapporteur
René GFELLER